

Les Sœurs de Saint-Charles dont nous avons fait l'historique à l'article *Lyon* et les Sœurs de Saint-Joseph dirigent dans le département du Rhône 200 écoles publiques et 150 écoles libres ou pensionnats. Le siège des deux congrégations est à Lyon.

Les quatre congrégations enseignantes dont nous venons de parler, se répandirent plus rapidement dans le Rhône, parce qu'il n'y avait alors point d'écoles normales. L'école normale d'instituteurs de Villefranche ne date que de 1835.

En 1828, nous l'avons vu, une société laïque se forma à Lyon. Elle appela à elle des maîtres pour chercher à établir des écoles primaires en opposition avec les écoles congréganistes qui avaient, à Lyon, le monopole exclusif de l'enseignement primaire. Cette société, reconnue en 1829, prit le nom de Société d'enseignement primaire du Rhône. Elle a rendu de réels, d'utiles services; elle a fondé des écoles laïques, un cours normal d'institutrices, mais son action n'a pu s'étendre au-delà de la ville de Lyon.

La loi de 1833 a donné, dans le Rhône, une grande impulsion à l'enseignement primaire. En 1835, l'Annuaire porte que le nombre des écoles est de 487 pour 264 communes.

Suivant l'enquête de 1864, trois communes du département étaient dépourvues d'écoles. Elles sont aujourd'hui officiellement réunies à d'autres communes pour l'entretien d'une école.

*Etat actuel de l'instruction primaire.* — Sur les 264 communes du département, 61 ont plus d'une école de garçons et plus d'une école de filles, 146 ont une école de garçons et une de filles, 25 une école publique de garçons, 28 une école mixte et 4 sont réunies à une commune voisine pour l'entretien d'une école.

Voici quelle est la répartition des 603 écoles publiques